

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/1300-h-1882-1301-h-1883>

1300.h (1882) - 1301.h (1883)

- Le Mouridisme - L'histoire -

Date de mise en ligne : dimanche 7 novembre 2010

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Dès le début de 1300.h (1882) le Cheikh révéla son ambition : la providence lui offrit le contexte exceptionnel de prouver la foi exclusive qu'il témoignait à DIEU et d'obtenir une promotion publique au rang de vertueux.

Il déclina l'offre du notable chargé alors de l'oraison funèbre de son père Serigne MBacké Mor Anta Sally et lui rétorqua après les civilités d'usage : "Quant au Damel (Roi), je regrette vivement, il n'est pas de mes usages de fréquenter les souverains ; je ne suis pas tenté par leurs biens, encore moins par leur prestige. Je ne cherche des honneurs qu'auprès du SOUVERAIN SUPRÊME."

Et, séance tenante, il fit couler redoutablement son encre contre cette tentative de corruption manifeste :

Ils m'ont dit "penche vers les portes des sultans et tu seras comblé infiniment."

J'ai répondu : je me suffis à DIEU et ne trouve satisfaction qu'en LUI et jamais je ne donne mon agrément en dehors de la Religion et de la Science"

Je n'ai de crainte ou d'espoir qu'en mon ROI, IL me protège et m'enrichit.

Comment disposerais-je d'ailleurs ma destinée entre les mains de ceux qui, de leur sort, sont aussi indigents que les pauvres ?

Et comment donc la satisfaction des besoins me pousserait-elle à fréquenter les parterres de Satan ?

Si je suis dans l'affliction ou dans la nécessité, j'invoque le MAITRE du TRÔNE ; IL est l'ASSISTANT, l'OMNIPOTENT ; DIEU commande à Sa guise à qui relève de Sa VOLONTE.

S'IL veut hâter une chose, celle-ci se réalise rapidement ; S'IL veut l'ajourner, cette dernière s'attarde momentanément.

O toi qui me blâmes ! n'abuse pas outre mesure ; cesses de me blâmer ! car mon renoncement au Bas-Monde ne m'afflige guère.

Donc , Si mon seul défaut est mon rejet des biens des roitelets, c'est là un précieux défaut qui ne me déshonore pas.

CHEIKH AHMADOU BAMBA lança ainsi un défi foudroyant aux sultans et aux dignitaires religieux et s'adonna davantage à DIEU. Le Cheikh ne se sentait plus orphelin, car DIEU LUI-MEME déclare

Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de moi par des actions dévotes, jusqu'à ce que je l'aime ; et quand je l'aime je deviens les oreilles par lesquelles il entend, l'oeil par lequel il voit, la bouche par laquelle il parle et les pieds par lesquels il marche. Il dit également :

"Quiconque se rapproche de Moi de l'espace d'un empan je m'approche de lui de l'espace d'une aune "

Et dans cette profonde aspiration à DIEU, en qui il avait sans conteste une soif ardente qui limitait ses activités d'enseignant, il déclara

"DIEU m'a révélé Sa Face sans m'égarer, agréant ainsi ma vie."

Il devint ainsi un esclave de DIEU agréé. La grandeur de DIEU fut telle qu'en la découvrant, il sentit aussitôt la nécessité d'honorer le Pacte Primordial de soumission qu'Il (le Cheikh) avait engagé avec LUI (DIEU) depuis la Pré-éternité (Azal).

Face à cette ambition, DIEU lui indiqua le Prophète MOUHAMMAD à qui IL a disposé la Sagesse du Pacte Primordial. Alors le Cheikh déclara :

"DIEU m'a indiqué le Prophète MOUHAMMAD"

Et, solennellement, il rendit un hommage :

"Accorde ta prière et ton salut à celui qui a répondu le premier par "oui sans doute !" le jour de l'interrogation "Ne suis je pas..."

(Yawma Alastu) avant la prononciation des autres."

DIEU procéda ainsi parce que notre Seigneur MOUHAMMAD est le Maître de toutes les Voies menant à DIEU. Il est aussi celui qui proposa aux croyants la Voie du Pacte d'Allégeance, et dont la réhabilitation nécessitait un candidat qu'Il cherchait en vain jusqu'au début du 14ème centenaire.

En 1301 .H (1883), le Prophète lui apparut, venant de la Part de son SEIGNEUR, le Cheikh se confia entièrement à Lui, Lui prêta serment d'allégeance pour impétrer l'Agrément de DIEU.

Le Prophète devint son Maître Spirituel et il abandonna toutes les voies spirituelles qu'il avait adoptées, les reniant même, il avait rencontré le Maître des Voies qui lui ordonna de ne plus dispenser un enseignement théorique, mais plutôt une éducation spirituelle.

Aussitôt après cette rencontre, le Cheikh s'adressa à ses disciples en ces termes

"Ceux d'entre vous qui étaient venus ici dans l'edessein d'acquérir la science religieuse sont priés désormais d'aller chercher un autre maître ; par contre, ceux parmi vous qui ont la même ambition que moi peuvent rester avec moi, mais seront tenus d'observer scrupuleusement ce que je leur ordonnerai de faire."

Cette déclaration fut étrange pour certains, ils l'accueillirent comme un coup de foudre ; pour eux, une pareille attitude confirma la calomnie de certains dignitaires qui le qualifièrent de par son zèle de déséquilibré et se retirèrent purement et simplement.

Cependant, un petit nombre d'entre eux reçut cette déclaration comme une aubaine . Ce fut pour eux l'occasion de

prouver qu'ils étaient à la recherche d'un Homme comme lui.

CHEIKH AHMADOU BAMBA proclama : " Je n' ai Point fondé une confrérie (Tarîqa), j'ai plutôt trouvé la Voie qu'avaient suivie le Prophète et ses compagnons entièrement flétrie, je l' ai défrichée le plus proprement, rénovée dans toute son originalité et j'ai lancé l'appel suivant :

tout pèlerin qui désire partir peut venir ; voici la voie réhabilitée." Cette Voie est celle du Pacte d'Allégeance."

Par conséquent, le groupuscule qui resta était lié à lui par un serment d'allégeance CHEIKH AHMADOU BAMBA était alors leur Maître spirituel.

La vie du Cheikh et de ses partisans prit un tournant décisif. Cette phase dans laquelle la tournure se produisit est celle de la révélation, écoutons le Cheikh pour plus de précisions

Il est parmi les prodiges du fils d'Abdallâh - Puisse DIEU lui accorder Paix et Salut,

(DIEU) le SUBSISTANT Qui éclaire l'humanité par l'intermédiaire des Saints jusqu'à la fin des temps, chacun (d'eux) étant garant.

de la Coutume Sacrée (Sunna) de l'Elu, la préservant des innovations blâmables (Bidca) d'avoir inspiré à son serviteur "Proclame ce qu'on te demande d'annoncer" (Façdac)

De lui avoir ordonné sur lui sur sa famille et sur ceux qui l'ont suivi la plus pure prière de DIEU

D'instruire ses aspirants et quiconque accepte ses conseils parmi les gens de l'époque et il l' a fait accéder à la proximité de DIEU après l'avoir dépouillé des tares et honoré de parure.

(in l'illumination des cœurs "Munawwiru çudûr" vers 203 208)

Toujours en 1301.h (1883) à MBacké Kajoor, avant de partir pour MBacké Baol, le Cheikh fit la déclaration suivante :

l'OMNISCIENT m'a abreuvé des sciences et de leur charisme, certes IL est l'OMNISCIENT

Je détiens une science autre que livresque alors ne ménage point ton ardeur dans le service que tu me rends.

Par considération pour l'Elu (Al Muçtafâ) - sur Lui la Paix et le Salut de DIEU - le GENEREUX m'a accordé le charisme du Coran et des Sciences Religieuses.

DIEU a mis dans mes Ecrits les secrets de la formule :

"Il n'y a point de divinité si ce n'est DIEU"

L m'a accordé des faveurs irréversibles et, grâce à LUI, je suis devenu un rempart et un asile ; c'est là la faveur que DIEU accorde à qui IL veut, LUI Qui m'a donné l'ordre de proclamer "Venez chercher refuge auprès de moi".

Ce qui veut dire :

DIEU m'a donné l'ordre de proclamer que je suis un asile et un recours, quiconque veut le bonheur ICI-BAS et dans l'AU-DELA doit chercher refuge auprès de moi.

Désormais, CHEIKH AHMADOU BAMBA était sous la tutelle spirituelle légale de notre Seigneur MOUHAMMAD l'Envoyé de DIEU (Rasûla-l-lâh) - Paix et Salut sur Lui, son Maître à qui il vouait une dévotion exemplaire, un amour profond. Il le dit lui-même.

"la Raison de mon service rendu au Prophète est l'amour intime que j'ai de l'essence de son être."

Avant la fin de l'année 1301.h (1883), il avait une influence considérable, les souverains locaux, les dignitaires religieux parlaient de lui, les disciples affluaient de toutes parts et lui témoignaient les égards au-dessus de ce qu'ont voulu lui faire prétendre auprès des rois. Il entreprit alors d'émigrer à MBacké Baol.